



-----  
**Université de Lorraine**  
**Élections à la Commission Paritaire d'Établissement (CPE)**  
**Jeudi 09 avril 2015**  
-----

**Intersyndicale: FERC-Sup CGT • SNASUB-FSU • SNPRES FO**  
**Profession de foi**

***QUI VOTE ?***

Les personnels BIATSS fonctionnaires des trois filières ITRF, AENES et Bibliothèque et par catégorie A, B, C.

***POURQUOI ?***

La CPE est une instance consultative paritaire, c'est à dire qu'elle est composée pour moitié d'élus du personnel sur liste syndicale et pour moitié de représentants de l'administration désignés par le président de l'université. L'administration impose son choix en cas d'égalité. La CPE est compétente pour toute question d'ordre individuel relative aux personnels BIATSS fonctionnaires, telles que les promotions (grades et corps), les réductions d'échelons, les mutations, les détachements, les disponibilités, les mesures disciplinaires (uniquement pour les ITRF), ....

La CPE siège en séance restreinte, ses avis sont ensuite transmis aux Commissions Administratives Paritaires Académiques (CAPA) pour les catégories C et les catégories B et A de l'AENES, Nationales (CAPN) pour les catégories B et A du corps des ITRF.

**De façon unitaire, la FERC-Sup CGT, SNPRES-FO et le SNASUB-FSU présentent des candidats dont le premier souci est d'empêcher toute forme de clientélisme et d'arbitraire dans la gestion des carrières.**

***Les élus présentés par la liste unitaire agiront :***

Pour garantir la défense individuelle de TOUS les personnels BIATOSS :

- Pour assurer l'égalité de traitement des agents ;
- Pour le respect des garanties statutaires ;
- Pour l'utilisation de barèmes objectifs (quantifiables) lors des propositions pour les listes d'aptitude, les tableaux d'avancement et pour les mutations des personnels. Ces critères prendront en compte la carrière de l'agent (fonctions exercées, ancienneté, âge, mobilité, formation, technicité...). Pour le changement de grade, l'ancienneté doit être un des critères pris en compte en priorité ; pour le changement de corps, c'est l'aptitude aux nouvelles fonctions.
- Pour une plus grande pluralité syndicale représentative

**La liste intersyndicale s'engage à vos côtés**

Attention ! ceci n'est pas un bulletin de vote

**Les candidats présentés par la liste intersyndicale  
FERC-Sup CGT • SNASUB-FSU • SNPRES FO**

Les collègues qui s'engagent sur notre liste veilleront à ce que l'information de tous soit la plus large possible avant et après les séances de la CPE.

<b>Groupe I : personnels ITRF</b>				
<b>Catégorie</b>	<b>Titulaires</b>		<b>Suppléants</b>	
A	<b>Frédérique BEY</b>	Nancy - MSH	<b>Philippe MICLOT</b>	Nancy - DLI
	<b>Christine RUIZ</b>	Nancy - ESSTIN	<b>Malika COLIN</b>	Nancy - FST
	<b>Cyrille BORDE</b>	Nancy - IJL	<b>Elodie TREHET</b>	Nancy - CLSH
B	<b>Soraya KHELIFA</b>	Nancy - IUT NB	<b>Olivier COUPOIS</b>	Nancy - DPI
	<b>Nathalie NICLAS</b>	Metz - MIM	<b>Julien VARINOT</b>	Nancy - SUAPS
	<b>Fabrice CROUVEZIER</b>	Metz -MIM	<b>Michel CALTAGIRONE</b>	Nancy -MIAE
C	<b>Gwenaëlle OMHOVERE</b>	Metz - ESM	<b>Jennifer BENDEIF-FISCHER</b>	Nanc - DRH
	<b>Ronald LOWNDES</b>	Nancy - DLI	<b>Nadège BORDE</b>	Nancy - DLI
	<b>Béatrice THOUANT</b>	Metz - DRV	<b>Elisabeth MACHADO</b>	Metz - DEG

<b>Groupe II : personnels de l'AENES</b>				
<b>Catégorie</b>	<b>Titulaires</b>		<b>Suppléants</b>	
A	<b>Rémy PARTY</b>	Nancy - DRH	<b>Maurice RAUSCH</b>	Nancy - DDE
	<b>Benoit KLEIN</b>	Nancy - DAJ	<b>Laurence NICLAS</b>	Nancy - ESSTIN
B	<b>Martine SALM</b>	Metz - DVUC	<b>Amélie CHEVRIER</b>	Epinal - CEJE
	<b>Stéphane LEBRETON</b>	Metz - DRV	<b>Annie HETET</b>	Metz - MIM
C	<b>Laurent MARTIN</b>	Metz - MIM	<b>Marie-France ANDRIN</b>	Nancy - DBF
	<b>Sylvie SCHUMACHER</b>	Epina - STAPS	<b>Nathalie SUSUNG</b>	Metz - IUT

La loi LRU donne plus de responsabilités aux établissements dans la gestion des carrières. L'avancement et les promotions seront plus étroitement liés aux entretiens professionnels et donc, à l'opinion que se fait de nous notre supérieur hiérarchique : plus de proximité dans la gestion des carrières, c'est également plus de risques d'arbitraire et de clientélisme.

Autant de raisons pour voter en faveur d'une liste indépendante, pluraliste et unitaire, décidée à assurer l'égalité de traitement des personnels dans le respect de nos garanties statutaires.

**Jeudi 09 avril 2015**

**Votez et faites voter pour la liste intersyndicale  
FERC-Sup CGT • SNASUB-FSU • SNPRES FO**

Attention ! ceci n'est pas un bulletin de vote